

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU MARDI 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 16 décembre à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUYEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. JIBRIL, M. GAUFILLIER, Mme OCANA, Mme SPARACINO, M. MAHIEU, M. VAUVRE, M. GRAJQEVCI, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme ROBOT, M. BOUDIGNAT, Mme PINEAU-LUMONI, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	Mme PRADOUX, adjointe, par M. JEUNEMAITRE M. BENECH, conseiller municipal, par M. LAVENKA M. PERCHERON, conseiller municipal, par Mme RAMEAUX M. DEMAISON, conseiller municipal, par M. MARCHAND M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par M. PERRINO Mme DAMEME, conseillère municipale, par Mme CANAPI Mme PETROFFE, conseiller municipal, par Mme PINEAU-LUMONI M. DELVAUX, conseiller municipal, par M. BOUDIGNAT
Excusé(s) non Représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. PATRON

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	25.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	8.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 09.12.2025	

---oooOooo---

N° 2025.62

COOPERATIVES SCOLAIRES
Attribution de subventions au titre de l'année 2026

La séance continuant,

Le Maire expose au Conseil :

- A l'instar des années précédentes, l'Assemblée Municipale est appelée à se prononcer sur l'attribution des subventions au bénéfice des coopératives scolaires.
- Le montant des subventions attribuées aux coopératives résulte d'un calcul qui prend en compte les paramètres suivants :
 - 1 montant unitaire forfaitaire par élève pour les écoles maternelles et élémentaires.
- Il est proposé, durant le 1^{er} trimestre 2026, à l'issue de la présentation d'un dossier de demande de subvention :
 - le versement d'un acompte de 30 % pour les coopératives dont la subvention est supérieure à 1 500 € ;
 - le versement intégral pour les coopératives dont la subvention est inférieure à 1 500 € après transmission d'un bilan financier et d'un bilan d'exécution de l'année N-1 ;
 - le solde de la subvention pour les coopératives dont le montant est supérieur à 1 500 €, après transmission du bilan financier et du bilan d'exécution de l'année N-1.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (33 voix "pour") :

- ⇒ D'attribuer aux coopératives, au titre de l'exercice 2026, les sommes récapitulées dans le tableau joint en annexe;
- ⇒ D'inscrire les dépenses correspondantes au budget de l'année concernée.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour expédition conforme,**

Le Maire,



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 17.12.2025 réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 18.12.2025



O. LAVENKA

Département de Seine-et-Marne
VILLE DE PROVINS

ŒUVRES SOCIALES SCOLAIRES
COOPERATIVES SCOLAIRES ANNEE 2026

Annexe à la délibération n° 2025.62
Conseil municipal du 16.12.2025

ÉCOLES	EFFECTIFS SEPTEMBRE 2025	SUBVENTION DE BASE PAR ÉLÈVE	TOTAL SUBVENTION
Les Petits Louis	83	9,09 €	754,47 €
Coop. Scol. Mat. Ville-Haute	36	9,09 €	327,24 €
Les Petits Coudoux	84	9,09 €	763,56 €
Coop. Scol. Mat. Vouizie	112	9,09 €	1 018,08 €
Coop. Scol. Mat. Terrier Rouge	77	9,09 €	699,93 €
Total écoles maternelles	392		3 563,28 €
OCCÉ Primaire Ville Basse	164	36,00 €	5 904,00 €
Coop. Scol. Primaire Ville Haute	81	36,00 €	2 916,00 €
Coop. Scol. Primaire Désiré Laurent	55	36,00 €	1 980,00 €
Coop. Scol. Primaire Coudoux	83	36,00 €	2 988,00 €
Coop. Scolaire Primaire Vouizie	162	36,00 €	5 832,00 €
Foocel Sport Culture Prim. Terrier Rouge	136	36,00 €	4 896,00 €
Total écoles élémentaires	681		24 516,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	1 073		28 079,28 €